



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

porcelaine

Question écrite n° 41730

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur la crise structurelle que traverse la production porcelainière française. Réputée dans le monde entier l'industrie porcelainière représente plus de cinq milliards de chiffre d'affaires et emploie aujourd'hui environ 2 000 salariés au savoir-faire mondialement reconnu. Sous la pression de la concurrence étrangère, les porcelainiers ont réalisé de nombreux investissements afin de promouvoir leur produits sur les marchés de la grande exportation, de diversifier leur gamme de fabrication, et d'élargir le réseau commercial ; ils ont été aidés par les collectivités territoriales. Ainsi a été créé à Limoges un vaste programme intitulé « Pôle d'économie du patrimoine ». En dépit de ces nombreux efforts, les porcelainiers n'arrivent plus à surmonter les coûts importants induits ; par la mise en oeuvre d'une politique de modernisation indispensable et sont au final conduits à procéder à des licenciements ou à déposer le bilan. Aussi elle lui demande de bien vouloir prendre en compte cette situation qui nécessite un soutien rapide et énergique du Gouvernement tant cette activité est majeure pour l'économie et la renommée de notre pays.

Texte de la réponse

L'industrie porcelainière de la Haute-Vienne connaît depuis plusieurs années une crise structurelle liée à une évolution des modes de vie et à une modification importante de l'attente des consommateurs, surtout en France. Comme l'indique l'auteur de la question, les industriels ont pris un certain nombre de mesures, se restructurant, engageant des diversifications de produits, investissant dans l'ouverture de magasins en nom propre sur le territoire national et à l'étranger. Les porcelainiers ont accentué leurs efforts vers des marchés extérieurs à fort pouvoir d'achat comme les Etats-Unis, le Moyen-Orient et le Japon où cette offre haut de gamme a reçu un bon accueil compte tenu de la grande qualité de la production et de la notoriété des marques françaises. Toutefois, la dégradation de la conjoncture internationale ces trois dernières années est venue contrarier ces efforts. Face à la gravité de la situation, les autorités locales ont mis en place un dispositif d'aide aux entreprises en difficulté ouvrant notamment la possibilité de financer des audits d'entreprise (économiques et techniques) avec le concours pécuniaire du fonds régional d'aide au conseil. Une cellule de reclassement pour le secteur de la porcelaine a également été mise en place. Par ailleurs, trois actions ont été menées : l'aide au développement international en collaboration avec la direction régionale du commerce extérieur et les postes d'expansion économique, le soutien à l'innovation avec un appel à projets de l'Agence nationale de valorisation de la recherche, l'adaptation du secteur aux mutations économiques avec le lancement de deux études sur la filière porcelaine cofinancées par l'État et la région. La première, financée par l'observatoire régional de l'emploi et de la formation, porte sur les besoins en emplois, compétences ou formations. La seconde concerne une approche économique de la filière porcelaine dans le Limousin. Elle établira un état des lieux conduisant à une typologie des entreprises et permettra de définir des pistes d'actions à mettre en oeuvre.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41730

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 juin 2004, page 4610

Réponse publiée le : 31 août 2004, page 6824